

ALLOCUTION DE BIENVENUE
DU
GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE
LA JUSTICE

A L'OCCASION DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE
DE L'ATELIER DE STAGE A L'INTENTION DES
MAGISTRATS DE LA CHAMBRE ADMINISTRATIVE
DES COURS D'APPEL DE LOME ET KARA
EN CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

- Lomé, le 02 avril 2007 -

Madame et monsieur les ministres et chers collègues,

Monsieur l'Ambassadeur de France au Togo,

Monsieur le Représentant de la délégation de l'Union Européenne,

Monsieur le Représentant de l'Ambassade des États-Unis au Togo,

Monsieur le Représentant de l'Ambassade de l'Allemagne au Togo,

Madame la Représentante Résidente du PNUD, Coordinatrice des Agences du système des Nations Unies au Togo,

Madame la Représentante de l'UNICEF au Togo,

Madame la représentante du Bureau des Nations Unies pour les Droits de l'homme au Togo,

Monsieur le Représentant de l'Organisation Internationale de La Francophonie,

Monsieur le chef de la mission des Services de Coopération et d'Action Culturelle,

Madame la Représentante Résidente de Plan-Togo,

Madame la Coordinatrice de l'Unité de Gestion du
Programme national de Modernisation de la Justice,

Monsieur le Président de l'Université de Lomé,

Monsieur le Directeur de l'Ecole Nationale
d'Administration,

Madame la Première conseillère à la Cour d'Appel de
Nancy,

Mesdames et messieurs les Magistrats des chambres
Administratives des Cours d'Appels de Lomé et de
Kara,

Mesdames et messieurs,

C'est un plaisir pour moi de procéder aujourd'hui à
l'ouverture de ce séminaire qui va permettre aux
magistrats des chambres administratives des cours
d'appel et aux membres de la Commission Nationale
de Modernisation de la Législation de se familiariser
avec les techniques et modalités de contrôle
juridictionnel de l'activité de l'Etat en France.

Je saisis cette occasion pour remercier l'ambassade
de France et son service de coopération et d'action
culturelle pour cette heureuse initiative qui constitue
par ailleurs la première activité de l'important projet
français d'appui au Programme National de
Modernisation de la Justice qui va intervenir à nos

côtés pendant 3 ans et qui suscite de grandes attentes de notre part.

Mesdames et Messieurs,

Ce séminaire intervient à une période préélectorale alors que le Togo est dans sa phase de mise en œuvre du Programme National de Modernisation de La Justice.

Vous n'êtes en effet pas sans savoir que la modernisation du contentieux administratif est au cœur de notre stratégie de réforme judiciaire.

Parce qu'il n'est pas d'Etat de droit sans hiérarchisation stricte des sources du droit positif assortie d'un système de contrôle juridictionnel tendant à en assurer l'application cohérente, parce qu'il n'est pas d'Etat de droit sans application stricte, sous le contrôle du juge, du principe de légalité administrative, parce qu'il n'est pas d'Etat de droit sans l'existence de mécanismes juridictionnels permettant à l'administré d'obtenir la réformation ou l'annulation d'un acte ou texte illégal, l'implantation d'un système performant de juridictions administratives constitue une priorité du Programme national de modernisation de la Justice.

Or, la situation actuelle de nos juridictions administratives ne répond pas à ces impératifs. L'organisation juridictionnelle présente, établie par la

Constitution et l'ordonnance de 78-35 portant organisation judiciaire, qui érigent des chambres administratives auprès des cours d'appel et de la Cour Suprême reste aujourd'hui largement virtuelle. Les chambres administratives n'ont eu en effet à connaître en 10 ans qu'un nombre limité de recours dont aucun n'a à ce jour débouché sur un jugement.

Les causes essentielles de cet effacement des juridictions administratives, identifiées par le diagnostic du système judiciaire mené avec le concours du PNUD, ont trait au faible ancrage de la notion de contentieux administratif dans le corps social togolais, à l'insuffisante volonté politique de faire fonctionner effectivement les juridictions administratives, à la méconnaissance des administrés de l'existence de mécanismes leur permettant de contester judiciairement des décisions étatiques, à l'insuffisance de législation posant les règles de droit administratif, à l'insuffisance de la formation des magistrats administratifs.

Ces considérations expliquent la place accordée à la réforme du contentieux administratif dans le Programme national de modernisation judiciaire, dont je souhaiterais vous présenter brièvement la stratégie en la matière.

La priorité de court terme est la modernisation du droit processuel administratif, qui sera opérée dans le

cadre de la révision de l'ordonnance 78-35 portant organisation judiciaire.

Cet important chantier législatif a été confié à la Commission nationale de modernisation de la législation, érigée auprès du garde des sceaux et logée dans les locaux de l'Unité de Gestion du Programme National de Modernisation de la Justice. Cette commission, appuyée par un projet financé par un fonds fiduciaire abondé par la France et exécuté par le PNUD, devrait commencer ses travaux dès le mois d'avril. Les membres de la Commission Nationale de Modernisation de la Législation, en charge de la rédaction du livre sur les juridictions administratives de la future loi sur l'organisation judiciaire, participent à ce séminaire et vont donc bénéficier durant cette quinzaine d'une précieuse information de droit comparé qui éclairera leur réflexion sur la réorganisation du contrôle juridictionnel de l'Etat.

L'adoption du code de justice administrative devrait par ailleurs être complétée par une série de mesures législatives ou réglementaires visant à codifier ou compléter le corpus actuel de droit administratif, lacunaire du fait de l'absence totale de jurisprudences des juridictions administratives.

La question du statut des juges administratifs sera en outre adressée cette année par la commission nationale de modernisation de la législation, qui aura

à rédiger les différents projets de textes relatifs au statut et à l'éthique de la magistrature.

Enfin, et surtout, un accent particulier sera mis sur le perfectionnement des magistrats administratifs, qui devrait prendre la forme et, nous le souhaitons vivement, sous forme de stages dans des juridictions homologues étrangères, notamment françaises que nous souhaitons vivement ou de formations sur place, à l'image de ce présent séminaire.

Ainsi donc mesdames et Messieurs, durant ces deux semaines vous aurez à partager vos expériences sur des thèmes tels que, la structure du contentieux, l'instance, l'instruction, l'approche méthodologique d'un dossier, le jugement, le principe de légalité, la recevabilité des recours, la preuve.

Les partages d'expériences seront renforcés par des études de cas pratiques que vous aurez ensemble à faire avec votre homologue qui est conseillère à la Cour d'Appel de Nancy à qui je tiens à remercier pour avoir fait le déplacement de la France à cause du présent séminaire.

C'est avec l'espoir de vous voir atteindre les objectifs de la rencontre que je déclare ouvert l'atelier sur le contentieux administratif.

Je vous remercie.